# DOSSIER SUR LE RENSEIGNEMENT FRANÇAIS

espritcors@ire

observatoire de la défense et de la sécurité

Dossier réalisé par l'association espritcors@ire

=

Laure FANJEAU

https://espritsurcouf.fr

# SOMMAIRE

# Conférence
# Lundis de l'IHEDN
# 12 février 2018

## « La lutte contre le terrorisme »
## avec François Molins.

**Intervenant :** François Molins, Procureur de la République de Paris.

**Date de l'intervention :** 12 février 2018.

**Contexte de l'intervention :** Lundis de l'IHEDN


*Retour au sommaire*

# La coordination nationale du renseignement et de de la lutte contre le terrorisme (CNRLT)

**Capitaine de frégate (H) Joseph Le Gall**

***Dans un environnement international complexe, traversé par des crises de toutes natures, la France doit veiller en permanence à la protection de ses ressortissants et de ses intérêts. Pour cela, elle dispose de services de renseignement qui sont à la disposition du Président de la République et du Gouvernement pour leur fournir les informations indispensables à l'exercice de leurs responsabilités. Leur mission principale est d'éclairer les autorités, d'anticiper et de parer aux menaces qui pèsent sur la sécurité nationale dans tous les domaines.***


**Le coordonnateur : Pierre de BOUSQUET de FLORIAN**
**DGSE (Direction générale de la Sécurité Extérieure) : Bernard EMIE**

**DRM ( Direction du Renseignement Militaire): Général Jean-François FERLET**
**DRSD ( Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense) : Jean-François HOGARD**
**DGSI (Direction générale de la Sécurité intérieure): Laurent NUNEZ**
**DNRED (Direction Nationale du Renseignement et des enquêtes Douanières) : Corinne CLEOSTRATE**
**TRACFIN (**Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins )**: Bruno DALLES**

L'efficacité des services de renseignement nécessite une coordination au sommet de l'État. Sur les recommandations du Livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité nationale (LBDSN) il a été décidé la création du Conseil national du renseignement et de la fonction de coordonnateur (Loi du 24 juillet 2015), Ce dispositif a été complété par la création d'un Centre National du Contre-Terrorisme (CNCT) (décret du 14 juin 2017).

## Le Conseil national du renseignement et de lutte contre le Terrorisme

C'est une formation spécialisée du Conseil de défense et de sécurité nationale, elle définit les orientations stratégiques, les priorités en matière de renseignement et établit la planification des moyens humains et techniques des services de renseignement.
Y siègent, sous la présidence du chef de l'État, le Premier ministre, les ministres concernés et les directeurs des services de renseignement dont la présence est requise par l'ordre du jour, ainsi que le coordonnateur national du renseignement.

## Le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le Terrorisme

La fonction de coordonnateur national du renseignement a été créée en juillet 2008 et a eu une traduction réglementaire dans le décret du 24 décembre 2009. Sa mission a été élargie à la lutte contre le Terrorisme par le décret du 14 juin 2017 avec la création d'un Centre National du Contre-Terrorisme (CNCT). Il conseille le président de la République dans ces domaines. Il lui transmet, ainsi qu'au Premier ministre, les informations fournies par les services qui doivent être portées à sa connaissance. Il rapporte devant le Conseil national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme dont il prépare les réunions et veille à la mise en œuvre des décisions. Il prépare la stratégie nationale du renseignement et le plan national d'orientation du renseignement. Garant de la cohérence et de l'efficacité de leur action, il s'assure de la bonne coopération des services spécialisés constituant la communauté française du renseignement. Il est également chargé de coordonner et développer les initiatives prises par la France en matière de coopération européenne et internationale dans le domaine du renseignement et de la lutte contre le terrorisme.

**Conseil national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme présidé par le président de la République, se réunit à l'Elysée**

(Photo : Académie du renseignement)

***Le Renseignement Extérieur***

***Les services de renseignement contribuent aussi à la définition de notre politique étrangère en fournissant aux autorités gouvernementales des informations stratégiques, fiables et non directement accessibles pour les autres administrations.***

Le renseignement extérieur est un outil d'aide à la décision politique et à l'action qui en découle. Les zones de crise ou celles dans lesquelles la France a des intérêts stratégiques, sont prioritaires (certains pays du Maghreb, de la zone saharo-sahélienne, de la corne de l'Afrique, du Proche et Moyen-Orient, de la péninsule arabique). Les pays émergents d'Asie, et les évolutions politiques à l'est de l'Europe sont aussi des centres d'intérêt pour nos services.
Par ailleurs, comme elle le fait aujourd'hui en République Centrafricaine ou au Mali, la France s'engage dans des opérations militaires en coalition ou de manière autonome.
Qu'il s'agisse d'anticiper l'émergence des crises ou de participer à la planification ou à la conduite des opérations, les services apportent leur appui à l'engagement de nos forces. Enfin, afin de garantir notre indépendance, une attention particulière est accordée à la protection de nos approvisionnements stratégiques en ressources et matières premières.
***Les services de renseignement contribuent à la sécurité de la France et de ses citoyens où qu'ils se trouvent, par la protection du territoire national et la préservation de nos intérêts contre les menaces majeures, telles qu'elles sont aujourd'hui identifiées, à savoir :***

***Le terrorisme***

Le terrorisme représente une menace permanente, évolutive et diffuse. Comme la plupart des pays occidentaux la France est confrontée à des groupes islamistes ou à des individus qui contestent nos valeurs et nos engagements et entendent peser sur la politique nationale par le recours à la violence et au terrorisme.
La multiplication des zones de crise favorise le développement de filières utilisées par des individus déterminés à conduire des attentats contre les pays occidentaux. Des milliers de personnes parmi lesquels plusieurs centaines de Français ont rejoint la Syrie et l'Irak pour participer aux actions de groupes terroristes dans la région. De retour sur le territoire national, ces combattants radicalisés et formés à l'action violente représentent une menace d'une ampleur inédite pour la sécurité.
Pour y faire face, le gouvernement met en œuvre un plan d'action destiné à endiguer un phénomène qui peut être durable voire s'étendre au gré de crises dans d'autres zones.

Ce plan d'action, validé par le chef de l'État lors du conseil de défense du 24 mars 2014 est complété par un texte de loi relatif à la lutte contre le terrorisme. Le Président de la République, conformément à ces engagements de campagne électorale a renforcé ce dispositif en créant par décret du 14 Juin 2017, un Centre National du Contre-Terrorisme (CNCT) placé sous l'autorité directe du Coordinateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme.
Basé à l'Élysée, le CNCT est une unité à effectif limité composée en majorité de personnels issus des grands services de Renseignement. En fait partie également un représentant de la magistrature. Chargé d'une mission d'information du second cercle, le CNCT est responsable de l'analyse de la menace et de la stratégie de lutte contre le terrorisme et il propose les orientations ainsi que les priorités d'action coordonnées que le Président fixe aux services. Pour cela les chefs des services spécialisés et en tant que besoin les services du second cercle (SCRT (Service du Renseignement Territorial), DRPP( Direction du Renseignement de la Préfecture de Police de Paris), SDAO(Sous-Direction de l'Anticipation Opérationnelle) de la Gendarmerie, BCRP (Bureau Central du Renseignement Pénitentiaire) communiquent au CNCT les renseignements devant être portés à la connaissance du Président et lui rendent compte de leur activité. Le CNCT n'a aucune responsabilité opérationnelle.
Les services de renseignement sont chargés de détecter les individus ou groupes à risques et d'empêcher le passage à l'acte. De manière plus générale, les services de renseignement contribuent à une évaluation permanente de la menace terroriste afin d'adapter les mesures de protection appliquées aux différents secteurs d'activité dans le cadre du plan **«Vigipirate»**.

### *L'espionnage*

La France est une cible privilégiée d'activités d'ingérence et d'espionnage de nature à porter atteinte à la souveraineté et à l'indépendance nationale.
Les services exercent une surveillance de ces activités d'espionnage et les entravent lorsqu'elles sont détectées.
L'intelligence économique et les actions de déstabilisation connaissent un développement important à la mesure de la mondialisation et de la concurrence internationale. Nos laboratoires de recherche, nos entreprises, de toutes tailles, œuvrant dans des domaines stratégiques (aéronautique, spatial, défense…) sont des cibles pour des puissances ou institutions étrangères qui cherchent à s'approprier nos savoir-faire technologiques, industriels, scientifiques, ou à écarter nos entreprises des marchés mondiaux.
L'enjeu est la sauvegarde de notre indépendance scientifique, technologique et économique.
Les services de renseignement alertent les acteurs visés, les aident à se protéger et informent en temps réel le gouvernement des ingérences qu'ils ont détectées.

### *La prolifération des armes de destruction massive*

La lutte contre la prolifération des armes conventionnelles et non conventionnelles
– nucléaires, bactériologiques et chimiques – est une priorité de notre action diplomatique.
Le renseignement en matière de contre-prolifération apporte aux plus hautes autorités les informations précises leur permettant d'assumer les responsabilités qui sont celles de la France en tant que membre permanent du conseil de sécurité des Nations unies et en tant que signataire des différents régimes de contrôle internationaux. Il porte sur les programmes d'armes de destruction massive mais aussi sur les réseaux d'acquisition qui alimentent les États en matières, matériels et technologies, ainsi que sur leurs modes de financement.

Les services suivent les flux d'armements à travers le monde. Ils contribuent le cas échéant à les entraver et à la mise en œuvre des régimes de sanction les concernant.

**Les cyberattaques**

De multiples acteurs utilisent toutes les potentialités, et les vulnérabilités du cyberespace pour mener de manière invisible des activités criminelles, terroristes ou d'espionnage. Les cyberattaques de plus en plus nombreuses contre des institutions publiques ou privées ont montré la nécessité de se protéger efficacement.

**Les risques cyber**

Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les téléphones mobiles, les smartphones ou les tablettes. Il existe 4 types de risques cyber aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la **cybercriminalité**, l'**atteinte à l'image**, l'**espionnage**, le **sabotage**.
Les services de renseignement se mobilisent afin d'être en mesure d'identifier les agresseurs existants et potentiels, d'évaluer leurs capacités et leurs intentions à court, moyen et long terme. La loi de programmation militaire du 18 décembre 2013 accroît les moyens juridiques des services de l'État permettant d'entraver les agressions informatiques, ou visant à désorganiser les activités vitales du pays comme la défense, les transports, la production et la distribution de l'énergie, les communications ou la santé.

**La criminalité organisée**

La criminalité organisée est une réelle menace lorsqu'elle atteint des dimensions telles qu'elle affecte la stabilité d'États, la sécurité ou l'intégrité des personnes. Une des missions des services de renseignement est de lutter contre ces fléaux que sont la traite d'êtres humains, la corruption internationale, les trafics de produits stupéfiants, les trafics d'armes, les contrefaçons de produits manufacturés et l'économie souterraine.
*Les services contribuent à la surveillance et au démantèlement de ces réseaux criminels, collaborent étroitement avec leurs homologues étrangers et saisissent la justice lorsque des éléments suffisants sont réunis. La surveillance des routes de la drogue et des réseaux criminels mafieux très structurés originaires d'Europe centrale et du Caucase constitue une priorité.*

*Ce dossier a été réalisé par le Capitaine de frégate (H) Joseph Le Gall, à partir d'informations «ouvertes» provenant de diverses sources officielles (Académie du renseignement, ministère des armées, ministère de l'Intérieur, Assemblée nationale…).*

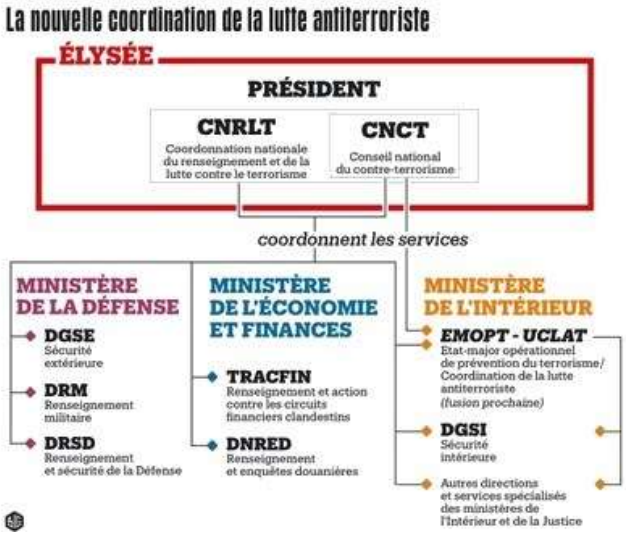


# Renseignement et terrorisme, un dispositif globalement satisfaisant.

**Jean-François Clair**
*Ancien directeur adjoint de la DST*

Plusieurs suggestions ont été faites au candidat Emmanuel Macron avant les élections présidentielles qui visaient à placer auprès de lui une task- force destinée à prendre la main sur la Lutte contre le terrorisme « afin de pouvoir agir à tous moments » et dotée pour cela de plus d'une centaine de personnes.

Les auteurs des suggestions, la plupart sans expérience réelle, tout au moins récente, prétendaient que les services en charge n'étaient pas « au top » et que surtout, la coordination ne marchait toujours pas, alors que les autorités et la communauté du renseignement ont su tirer des leçons de chaque expérience et que le dispositif désormais doté de moyens accrus en ressources humaines et techniques ainsi qu' en moyens légaux adaptés pour faire des recherches plus approfondies notamment offensives, nous paraît satisfaisant.

La mise sur pied d'une structure telle que le suggéraient certains risquait d'aboutir à une « usine à gaz ». Sans aller jusque-là, rappelons-nous la fameuse cellule créée en 1982. Une semaine après attentat de la rue des rosiers (6 morts, 22 blessés) le président de la République François Mitterrand annonce, lors d'une déclaration télévisée, la création d'une cellule antiterroriste basée à l'Élysée. Le 17 août : décret créant la cellule de coordination, d'information et d'action contre le terrorisme. La direction est confiée à Paul Barril et Christian Prouteau, qui appartiennent au GIGN. Ces officiers étaient, ils l'ont démontré, excellents dans leur domaine mais n'avaient aucune expérience en matière de Renseignement. Cette décision démontrait le manque de confiance de la classe politique envers les services de renseignement. Les politiques

ont besoin d'annoncer des résultats immédiats sous la pression de l'opinion publique ; C'est cette même attitude qu'on rencontrera de nouveau en 1986. (NDLR : *Entre février 1985 et septembre 1986, pas moins de treize attaques terroristes secouent la France. Le dernier d'entre eux se déroule rue de Rennes à Paris. Au total, ces attentats coûteront la vie à 13 morts et feront près de 300 blessés).* Il faudra plusieurs mois avant de solutionner ces attentats qui se sont déroulés dans les lieux publics. Quand on connaît bien le travail des services de renseignement on sait que la solution des affaires demande souvent beaucoup de temps. De plus la cellule de l'Élysée échouera et abusera gravement de son pouvoir (affaires des écoutes téléphoniques).

Le futur président, Emmanuel Macron, après avoir consulté les chefs de service et les ministres sortants décida finalement d'appliquer à la lutte contre le Terrorisme ce qui avait déjà été fait pour le renseignement.

Un centre national de lutte contre le Terrorisme (CNCT) a été créé par un décret du 14 Juin 2017 basé à l'Élysée il est totalement intégré à la Coordination Nationale du Renseignement et de la Lutte contre le Terrorisme (CNRLT) dirigée par le Préfet Pierre de Bousquet, ancien directeur de l'ex DST (Direction de la Sécurité du Territoire) dont l'adjoint est Jérôme Leonnet jusque-là chef du service de Renseignement Territorial (SCRT) et, lui aussi, ancien de l'ex DST. Il y a lieu par ailleurs de préciser que cette structure fait partie d'un tout : la CNRLT.
Le CNCT est une unité à effectif limité composée en majorité de personnels issus des grands services de Renseignement. En fait partie également un représentant de la magistrature. Compte tenu de l'état de la menace et au fait que le riposte est essentiellement judiciaire la présence d'un représentant à ce niveau était souhaitable.

Chargé d'une mission d'information du Président, le CNCT a la responsabilité de l'analyse de la menace et de la stratégie de lutte contre le terrorisme et il propose les orientations ainsi que les priorités d'action coordonnées que le Président fixe aux services de renseignement.
Il est habituel de critiquer l'adoption « continuelle » de nouveaux textes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

A cela il faut répondre par la nécessité de s'adapter aux techniques et procédés utilisés par les terroristes dans un pays démocratique. La loi de juillet 2015 qui permet aux services d'employer des méthodes intrusives est assortie de moyens de contrôle très stricts. De même la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme adoptée le 30 octobre 2017 est destinée à donner des moyens aux administrations concernés pour faire face après la fin de l'état d'urgence, dans un souci des respects des garanties inhérentes à un état démocratique.

Il est facile de critiquer systématiquement les services après chaque attentat, comme après celui qui vient d'être perpétré vendredi près de Carcassonne et qui en l'état actuel de l'enquête est le fait d'un homme seul. Le fait qu'il faisait l'objet d'une fiche S, ne saurait signifier qu'il aurait dû être sous surveillance permanente, alors qu'ils sont des milliers dans ce cas.

La sécurité absolue ne peut pas exister avec ce type de modus operandi et l'opinion publique n'est pas assez informée du grand nombre d'attentats évités.

En réalité devant une menace qui va durer et dont il est toujours aussi difficile de détecter les manifestations concrètes, il faut assurer une résilience qui ne s'émousse pas et ce n'est pas facile.

***Retour au sommaire***

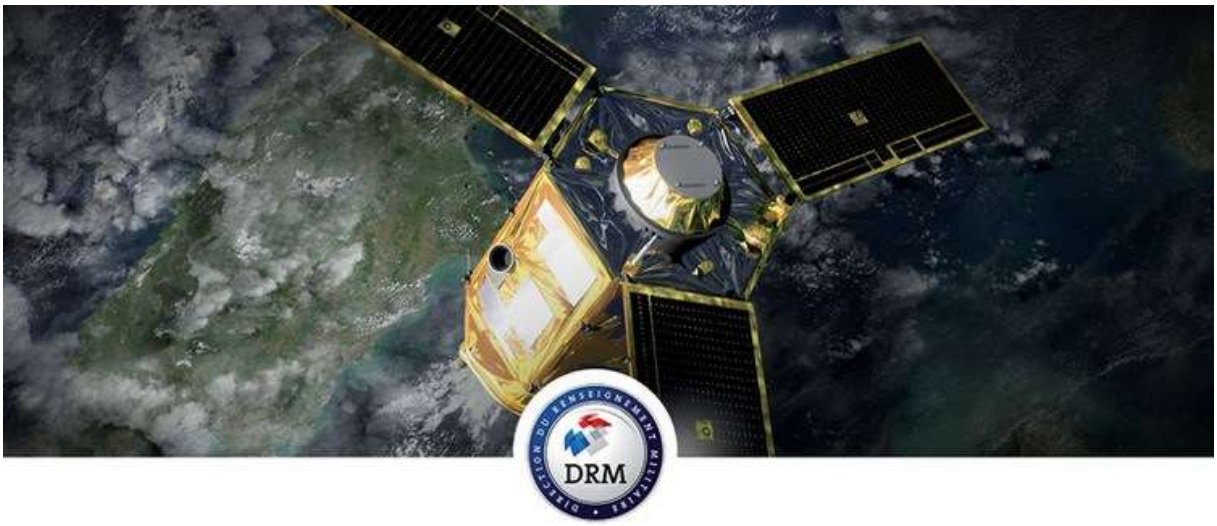


# Regard sur la DRM

**Général de corps d'armée (2s) Claude Ascensi**

*Parmi les nombreux enseignements tirés de la guerre du Golfe, il en est un qui a eu de profondes répercussions sur l'appareil de défense français : l'insuffisance constatée des moyens nationaux de renseignement et leur incapacité à fournir au pouvoir politique des informations fiables, objectives et directement exploitables par nos forces. De cette faiblesse découlait une profonde, sinon complète, dépendance à l'égard de nos alliés américains. Les risques liés à une telle situation n'échappèrent pas aux responsables civils et militaires de l'époque et, sous la double impulsion du ministre de la défense, Pierre Joxe, et du chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, il fut décidé la création d'un nouvel organisme de renseignement, entièrement dédié au domaine militaire.*


**La guerre du Golfe (1990/1991) a mis en exergue l'insuffisance des moyens de renseignement**
***(Photo : operation-daguet.fr)***

Fille de cette décision, la **Direction du renseignement militaire** (DRM) a été créée par le décret n° 92-523 du 16 juin 1992. Elle est née de la fusion de plusieurs organismes qui existaient déjà : les bureaux **"renseignement"** de chacune des armées (terre, air et marine) et le **Centre d'exploitation du renseignement militaire** (CERM) chargé de fusionner les informations en provenance des bureaux d'armée, des attachés militaires et d'autres sources, ouvertes ou non. La mission du CERM était d'établir des synthèses et des notes sur les armées étrangères et les

sujets d'actualité, documents qu'il diffusait aux autorités ayant à en connaître. C'est sur la base des informations détenues par le CERM que s'établissaient la planification et la conduite des opérations. L'inconvénient du système tenait à la dispersion des moyens placés sous la responsabilité de différentes autorités, à l'utilisation décentralisée de ces mêmes moyens et aux filtres intermédiaires que constituaient les différents échelons de commandement.

***L'emprise militaire de la BA 110 de Creil (Photo : Ministère des armées)***

A cela s'ajoutait, sur le plan technique, un retard criant en matière de moyens de recueil des informations, qu'il s'agisse de renseignement spatial (observation, écoute, détection radar), de renseignement humain (unités spécialisées de recherche sur le terrain), de renseignement électronique (écoutes terrestres, maritimes et aériennes). La création de la DRM devait permettre de combler toutes ces insuffisances avec la mise sur pied d'un service totalement interarmées disposant d'effectifs importants et de moyens techniques modernes. Qu'en est-il aujourd'hui, vingt-cinq ans après cette création ?

Forte à ce jour d'environ 1 900 personnes, militaires (des trois armées et de la DGA) et civils, la DRM devrait voir ses effectifs passer à 2 100 personnes ***en 2019.***

***Son directeur, conseiller du ministre de la défense en matière de renseignement militaire, relève directement du chef d'état-major des armées en sa qualité de chef d'un organisme interarmées.***

***Depuis le 7 juillet 2017, le général de corps aérien Jean-François Ferlet assure les fonctions de directeur du renseignement militaire.***

*(Photo : Ministère des armées)*

La mission confiée à la DRM est double :

***. éclairer la prise de décision des plus hautes autorités civiles et militaires en leur donnant les renseignements nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités,***

***. au niveau stratégique, fournir au commandement les informations nécessaires à la planification et à la conduite des opérations et, au niveau tactique, permettre l'orientation ou l'adaptation de la manœuvre en actualisant les renseignements déjà obtenus sur l'adversaire.***

La DRM est articulée en un échelon de direction et trois sous-directions :
**La sous-direction Recherche** :
Planifie et coordonne le recueil du renseignement en s'appuyant sur ses centres spécialisés et sur les capacités de recherche des armées. Elle dispose principalement :
**.** du ***Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie*** (CF3I), chargé de recueillir les informations d'origine image, de former les interprètes images des armées françaises et de pays de l'OTAN, et de maintenir à niveau les capacités acquises ;

***Vue satellite d'une base aérienne russe,en Syrie.***
*(Photo : EADS Astrium Press)*

**.** du ***Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques*** (CF3E) qui oriente les capteurs d'écoute, forme les personnels des armées dans le domaine électromagnétique et exploite la production en renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) ;
**.** du ***Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain*** (CI3RH) qui recueille et analyse le renseignement d'origine humaine (ROHM), forme les spécialistes avant leur envoi en mission et déploie ces spécialistes sur les théâtres d'opérations ;
**.** du ***Centre de recherche et d'analyse du cyberespace*** (CRAC) qui mène une recherche numérique spécialisée, effectue des recherches sur les réseaux sociaux, évalue la menace et les systèmes d'armes adverses.
*Ces quatre centres spécialisés sont implantés sur la base de Creil.*
***En plus des moyens propres à la DRM, ils disposent des moyens de recherche spécialisés des armées : régiments de recherche du ROHM et du ROEM pour l'armée de terre, bâtiment spécialisé de recherche du ROEM pour la marine, satellites de renseignement ROEM et ROIM ainsi que deux escadrons spécialisés dans le ROEM pour l'armée de l'air.***

***Parachutiste du 13ème RDP en opération.***
*(Photo : Armée de terre)*

*(Photo : Marine nationale)*

Bâtiment d'expérimentations et de mesures (BEM), ***le Dupuy-de-Lôme armé par la Marine nationale, est mis à la disposition de la DRM. Il a été étudié et optimisé dans le but de répondre aux besoins du renseignement à partir de la mer.***

En outre, la DRM met en œuvre neuf **Détachements avancés de transmissions** (DAT) installés en métropole et outre-mer (Guadeloupe, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Sénégal, Gabon, Djibouti et Emirats arabes unis).

**La sous-direction Exploitation :**

Recoupe et analyse les informations recueillies pour produire du renseignement d'intérêt militaire. Elle dispose du **Centre de renseignement géospatial interarmées** (CRGI) qui fusionne le renseignement issu de différents capteurs.

***Exploitation du renseignement***
*(Photo : DRM)*

**<u>La sous-direction Appui</u>** :
Assure le soutien aux activités de la DRM en termes de moyens techniques et de ressources humaines. Elle pilote le **<u>Centre de formation interarmées du renseignement</u>** (CFIAR).
*Installé à Strasbourg et héritier des différents centres et écoles qui l'ont précédé dans l'enseignement des langues, le CFIAR assure la formation au renseignement d'intérêt militaire, dans un cadre national ou multinational, et l'apprentissage des langues nécessaires au renseignement.*


***Le CFIAR est installé au quartier Stirn, à Strasbourg***
*(Photo : Armée de terre)*

Le nombre et la qualité de ses moyens humains et techniques font de la DRM le chef de file – on dirait aujourd'hui le premier de cordée – de la fonction interarmées du renseignement. Elle participe ainsi au dispositif national du renseignement articulé autour du coordinateur national du renseignement (CNR) aux côtés de la DGSE, de la DRSD, de la DGSI, de la DNRED et de TRACFIN.


*Le 23 mars 2017, le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian a présidé la célébration du 25e anniversaire de la Direction du renseignement militaire (**DRM**).*

*Poursuivre l'effort engagé, face aux nouvelles menaces*

*Dans un contexte marqué par la multiplicité et la diversité des engagements, le renseignement militaire conditionne plus que jamais le succès des opérations.*
*La mutation entreprise depuis les années 90 a permis à la France de retrouver sa pleine autonomie en matière de renseignement d'intérêt militaire et de décider en toute connaissance de cause de ses engagements.*
*Encore faudrait-il que l'effort se poursuive si l'on veut que la DRM puisse faire face aux nouveaux défis qui se profilent : l'accroissement des besoins en renseignement militaire lié à la multiplication des facteurs de crises et la capacité de traiter les énormes masses d'informations à venir, désignées généralement sous l'appellation de "Big Data".*
*C'est à cette condition que la DRM pourra conserver son rang parmi les grands du renseignement et surtout répondre au souci prioritaire du pouvoir : assurer correctement la veille stratégique pour anticiper les crises.*

***Retour au sommaire***


# La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)

**Capitaine de frégate (H) Joseph Le Gall***

La direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) est devenue par décret du 7 octobre 2016, la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).

*La **DRSD*** est le service de renseignement *« dont dispose le ministre des armées pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ». Service de **contre-ingérence défense**, sa mission principale est de déceler puis d'entraver les menaces visant les armées et les entreprises en lien avec la défense.*
*En première ligne avec les autres services dans la lutte contre le terrorisme et les subversions violentes, **la DRSD contribue à préserver les intérêts français**, notamment en protégeant les sites sensibles de la défense et les forces françaises.*

*L'esprit de la mission de la DRSD est condensé dans sa devise :**« renseigner pour protéger »**.*
Le nouveau logo : *« Le lion, représentant la force, reste plus puissant que la tromperie, symbolisée par le serpent »* .

*Son directeur, le général de corps d'armée Jean-François Hogard, explique le changement d'appellation et les nouvelles missions du service :*

*Le changement de nom est une expression de la modernisation du service et une réponse au besoin de clarifier et de conforter notre identité. En effet, Il existait un écart entre l'appellation de la* ***direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)****, créée en 1981, et la réalité des missions de ce service de renseignement qui est positionné sur l'ensemble du spectre de la contre-ingérence à savoir la lutte contre le* ***terrorisme****, l'****espionnage****, la* ***subversion****, le* ***sabotage*** *et le* ***crime organisé****.*
*Membre de la* ***communauté française du renseignement*** *depuis la réforme de 2008, la* ***DRSD*** *coordonne aujourd'hui quotidiennement son action avec les cinq autres services dits du « 1er cercle », notamment dans la lutte contre le terrorisme.*
****Ancien officier de la sûreté navale à la DSM/DPSD (1970/1997)***

***Source : DRSD***

***La DRSD est impliquée dans la coordination de la lutte antiterroriste***

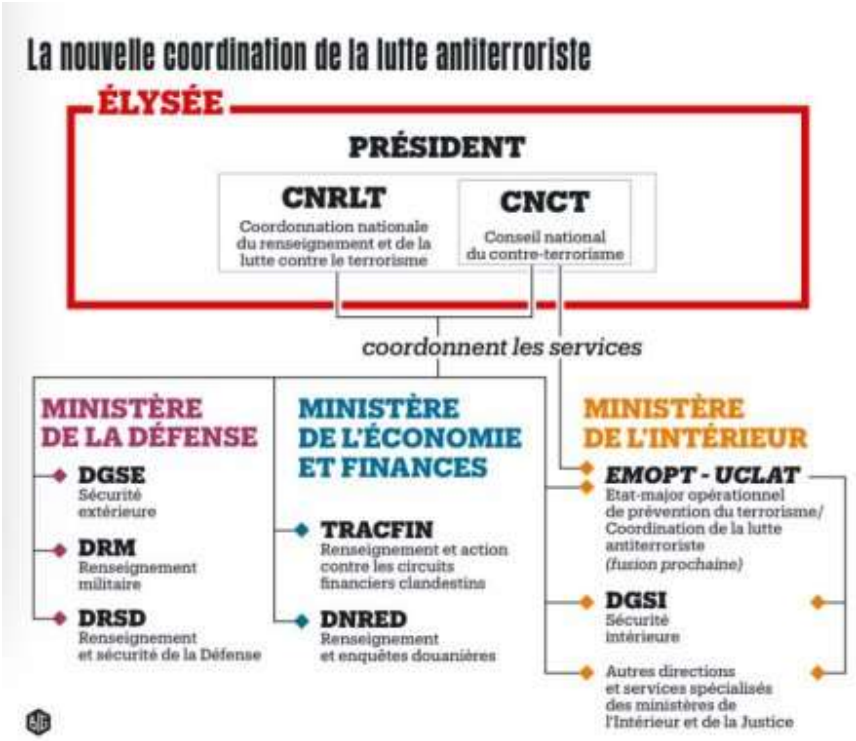


*Les missions historiques du Service perdurent. La protection du personnel, des installations et des systèmes d'informations du ministère restent au cœur de nos préoccupations. Mais le volet « renseignement » de notre mission prend une nouvelle dimension et devient prépondérant. Cette évolution est symbolisée par la part accordée aux métiers liés à la recherche et à l'analyse au sein de la direction.*
*L'essor du* ***« cyber »*** *est également une manifestation de cette transformation.*

***Le terrorisme est au cœur de nos préoccupations****, car les militaires sont régulièrement désignés comme cible par les groupes jihadistes, sur le territoire national comme à l'extérieur.* ***L'espionnage reste par ailleurs un sujet majeur****.*
*Face à ces deux menaces principales, la* ***DRSD*** *déploie ses moyens humains et techniques en France comme dans tous les théâtres d'opérations où sont déployées les armées françaises. Par ailleurs, dans un contexte de concurrence économique exacerbé,* ***la protection du potentiel scientifique et technique de notre pays est un impératif*** *que nous prenons en compte aux côtés de nos différents partenaires.*

Source : DICoD (http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/la-dpsd-devient-la-drsd)

**« Renseigner pour protéger »**
**Relever les défis actuels et futurs**

Selon le code de la défense, la DRSD est le service de renseignement « dont dispose le ministre de la défense pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ». La protection de ces éléments est vitale puisqu'ils constituent les quatre piliers des capacités opérationnelles de la défense.
Service de **contre-ingérence**, la DRSD apporte sa contribution « défense » pour répondre au besoin en renseignement validé par le Président de la République et participe, par le recueil du renseignement de contre-ingérence en opérations, à l'appréciation des autorités sur la situation en zones de crise ou d'engagements opérationnels.
La DRSD tire sa légitimité de sa subordination directe au ministre et de sa connaissance du milieu défense.

## Une organisation adaptée, gage d'efficacité

La DRSD s'est adaptée aux réorganisations du dispositif militaire tout en maintenant la proximité avec le tissu industriel de défense et poursuit sa modernisation pour répondre aux enjeux actuels et futurs. Aujourd'hui, le Service compte une direction centrale en région parisienne, un maillage territorial (métropole et DOM-COM) et une présence à l'étranger (détachements en opérations et postes auprès des forces pré-positionnées) de 49 emprises.

### Un positionnement-clé

*Au sein de la communauté du renseignement*
La DRSD siège avec les autres services de renseignement au Conseil national du renseignement (CNR) autour du Président de la République et entretient avec eux des liens privilégiés. L'académie du renseignement, au sein de laquelle elle forme une partie de ses cadres, renforce également la coopération inter-services.

*Au niveau ministériel et interministériel*
La DRSD assure des relations suivies avec les autres organismes du ministère et d'autres ministères. Elle participe notamment aux groupes de travail interministériels du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et contribue à l'élaboration des textes sur la protection du secret.

*Photo :Académie du renseignement*

***Le Service dispose d'une vision globale des problèmes de sécurité de l'industrie de défense et propose à l'autorité publique un éclairage spécifique.***

***Acteur reconnu de la politique publique d'intelligence économique, elle travaille en relation avec des services spécialisés tels que le service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE).***

***A l'étranger***

*Une ingérence est un acte hostile visant à porter atteinte, autrement que par la confrontation militaire directe, aux intérêts fondamentaux de la nation ainsi qu'à la défense nationale et au secret de la défense.*
*La contre-ingérence vise à déceler les intentions adverses en identifiant et en neutralisant toute menace interne ou externe pouvant conduire à des actes hostiles de la part d'organisations, de groupes ou d'individus isolés.*

***La DRSD apporte son concours à la chaîne de planification et de conduite des opérations, aux commandements nationaux, aux états-majors multinationaux et au personnel engagé.***
***Reconnue par l'organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) comme agence nationale de contre-ingérence (NCIA), la DRSD participe aux exercices CI de l'OTAN et y affecte des agents.***
***Enfin, elle développe des échanges avec ses homologues étrangers et participe à la formation de leur personnel.***
(Photo DR)

## Une mission : la contre-ingérence défense

Deux objectifs :

**Renseigner** : identifier les vulnérabilités et détecter les menaces
**Protéger** : contribuer aux mesures de protection et d'entrave.

*Deux domaines d'action :*

*– la contre-ingérence des forces*
*– la contre-ingérence économique*

*Les menaces « TESSCo »* :
Cet acronyme englobe les diverses menaces contre la sécurité de la défense :
terrorisme, espionnage, sabotage, subversion (action portant atteinte à l'image des forces et/ou à l'état d'esprit du personnel) et crime organisé.

***La contre-ingérence des forces***

Partout où les forces armées françaises sont engagées dans une opération, sur le territoire national comme à l'étranger, **la DRSD contribue à l'évaluation des menaces** contre leur sécurité et aux mesures d'entrave nécessaires pour la protection de leurs capacités opérationnelles. Sur un théâtre d'opération, l'espionnage est systématiquement pratiqué par les services de renseignement locaux et le terrorisme reste un moyen de pression efficace en dehors d'une situation de conflit ouvert d'égal à égal. En amont d'une opération, **la DRSD évalue les vulnérabilités des installations** via des audits de sécurité et conseille le commandement sur les mesures de prévention à prendre pour les diminuer. Durant l'opération, elle poursuit son action avec des entretiens de recrutés locaux, des investigations sur des faits de sécurité, etc.


***Le Service compte plusieurs postes permanents à l'étranger auprès des forces pré-positionnées (EAU, Djibouti, Gabon, Sénégal et Côte d'Ivoire) et plus d'une centaine de militaires sont projetés chaque année pour la protection des forces françaises déployées en OPEX.***

***Par ailleurs, la DRSD contribue à la lutte informatique en participant à la protection des systèmes d'information du ministère et de l'industrie de défense.***

***Inspecteur de sécurité de défense en mission OPEX de « counter intelligence »,en Afghanistan.***
*(Photo : DPSD)*

***La contre-ingérence économique***

En matière de contre-ingérence économique, la DRSD est quotidiennement confrontée à de multiples risques. La guerre économique est une réalité : prises de contrôle par des actifs étrangers, captations de savoir-faire, vols d'informations et de supports classifiés, cyber-

attaques, intrusions consenties ou non, sabotages de matériels, d'installations, ingénierie sociale, atteintes à la réputation des entreprises, détournements de biens à double usage civil/militaire par des acteurs de la prolifération, escroqueries, conflits d'intérêts, infractions à la réglementation et activités illicites liées au commerce des armements sont autant d'exemples de menaces pouvant peser sur l'industrie de défense.

***La DRSD dispose d'un point de vue unique sur le « panorama de l'industrie de défense »*** *(DRSD)*

S'inscrivant dans un cadre interministériel et inter-services, l'action de la DRSD intègre le suivi, la sensibilisation et le conseil, s'applique aux industries et aux instituts de formation et de recherche en lien avec la défense ou présentant un intérêt pour celle-ci. La mission du Service consiste à déceler et à neutraliser toute menace contre les intérêts nationaux et la souveraineté nationale.
Ces menaces résultent de l'activité, légale ou non, d'États, de services de renseignement ou de concurrents étrangers au profit d'intérêts extérieurs. Elles peuvent affecter le secret de la défense nationale, le potentiel scientifique et technique de la Nation, les intérêts ou le patrimoine matériel et immatériel des entreprises ou organismes en lien avec la défense.

**La cyber défense**

Intégrée de manière transverse aux deux domaines de contre-ingérence (forces et économique), le cyberespace constitue un milieu stratégique dans lequel la DRSD mène des actions préventives.

***Dans ce secteur, la DRSD identifie les vulnérabilités et menaces susceptibles de porter atteinte aux personnes, matériels et informations sensibles du ministère.***

***Elle privilégie l'anticipation et s'appuie sur ses moyens propres (recherche humaine sources ouvertes et investigations techniques et numériques) et sur ceux de ses partenaires (l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information – ANSSI, et le centre d'analyse et de lutte informatique – CALID) ou des autres acteurs du renseignement.***
***(Photo : DR)***

## Les hommes et les femmes de la DRSD

La DRSD compte 1 200 civils et militaires ; à l'issue de sa remontée en puissance, elle atteindra un effectif de 1 560 personnes.
Il s'agit de personnels aux profils variés : **militaires** des trois armées (dont le corps des **inspecteurs de sécurité de défense** – voir encadré), de la gendarmerie, de la direction générale de l'armement et du service du commissariat aux armées ainsi que des agents **civils,** fonctionnaires (défense et intérieur) ou contractuels travaillent dans la recherche, l'exploitation, le contrôle, l'inspection, la cyberdéfense ou le soutien (finances, RH, informatique, langues, droit, etc).

Des valeurs communes : **intégrité, discrétion, compétence et efficacité.**

***Les inspecteurs de sécurité de défense (ISD)***
***Métier de l'ombre, le travail des agents de la DRSD est une mission fondamentale en métropole, outre-mer, à l'étranger, comme en opérations extérieures (OPEX).***
***Autonomie, capacité d'adaptation, ouverture d'esprit et ses du relationnel sont autant de qualités primordiales et indispensables que doit posséder tout inspecteur de sécurité de défense.***

***ISD en mission de renseignement, lors d'une opération***
***(Photo : DRSD)***

***Retour au sommaire***

# La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)

**Capitaine de frégate (H) Joseph Le Gall***

***Par décret du 2 avril 1982, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) a succédé au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE). Service de renseignement extérieur, placé sous l'autorité du ministre des armées, la DGSE travaille au quotidien pour l'ensemble des hautes autorités de l'État.***

** Joseph Le GALL, ancien officier de la Sûreté navale (DSM/DPSD : 1970/1997), a travaillé au profit du SDECE, au Havre, entre 1970 et 1974, dans le cadre de la surveillance des navires du pacte de Varsovie.*

***L'histoire du service***

***L'histoire de la DGSE s'inscrit dans la continuité de celle des services de renseignement qui l'ont précédée.***

*C'est en 1940, alors en exil à Londres, que le général de Gaulle crée le service de renseignement de la France Libre qui deviendra, en 1942, le* ***Bureau central de renseignement et d'action*** *(BCRA).*

*A partir de 1942, le BCRA devient l'une des plus importantes administrations de la France Libre, assurant seul – avec l'aide de ses homologues britanniques – l'ensemble des liaisons entre le territoire national et l'autorité centrale dirigée par le général de Gaulle depuis Londres puis Alger. Il joue ainsi un rôle majeur dans l'unification de la Résistance française sous l'égide de l'homme du 18 juin et contribue largement à ce que la France soit reconnue comme l'un des acteurs de la victoire.*

***Photo dédicacée du général de Gaulle, « Au BCRA, en toute confiance ! 15/12/42 », signée C. de Gaulle (Archives DGSE)***

*À partir de 1943, dans le cadre de la stratégie alliée de libération de l'Asie, le général de Gaulle décide la reconquête de la péninsule indochinoise. Le BCRA puis la Direction générale des études et des recherches (DGER), son successeur en 1945, sont chargés des actions de recherche du renseignement ainsi que des opérations clandestines contre les forces d'occupation japonaises. Le Service est implanté à cet effet sur deux théâtres d'opérations, en Inde et Chine.*

*Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la guerre d'Indochine (1946-1954) s'exercera sur l'un des terrains de bataille les plus brûlants de la guerre froide. Par un décret du 4 janvier 1946, la DGER est remplacée par le Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE ). Pour faire face à la guerre subversive conduite par le Việt Minh et ses soutiens du bloc de l'Est et de la Chine, le Service crée le 28 février 1947, un poste à Saïgon. Le 7 mai 1954, la chute du camp retranché de Diên Biên Phu annonce la fin de la guerre conventionnelle.*

**Robert Maloubier, dit "Bob": agent célèbre du SDECE**

**Robert Maloubier** a marqué le service « Action » du SDECE. Agent secret, résistant et parachutiste pendant la Seconde Guerre mondiale, au service de la Couronne britannique au sein du fameux ***Special Operations Executive***, *il* rejoint la DGER en 1946. Ensuite, au sein du SDECE, il met son expérience à profit pour la formation du service « Action » et créer les nageurs de combat. Titulaire de nombreuses décorations françaises et britanniques, il est décédé le 20 avril 2015, à l'âge de 92 ans.

*En octobre 1954, en Algérie, le bureau politique du comité révolutionnaire algérien crée le Front de libération nationale (FLN) et appelle à la rébellion contre la France. Celle-ci est déclenchée le 1er novembre par une série d'attentats contre les Européens résidant en Algérie.*

*Les unités militaires sur place sont renforcées. Un groupement de marche du 11ème bataillon de choc s'installe en Algérie et la question algérienne devient prioritaire pour l'ensemble des services de renseignement et de sécurité français.*

*Le 4 juin 1955, le SDECE reçoit mission de mettre hors d'état de nuire l'organisation politico-militaire du FLN ; la 11ème demi-brigade parachutiste de choc (11ème DBPC) est créée. Cette unité, dont fait partie le 11ème bataillon de choc, est chargée d'exécuter les opérations spéciales montées par la direction du SDECE et de participer aux missions de recherche en renseignement opérationnel, planifiées par l'état-major. Le service « Action » va engager une guerre de l'ombre contre les soutiens étrangers du FLN, et les trafiquants d'armes qui fournissent la rébellion (voir encadré).*

*« Aux premiers jours de la guerre d'Algérie, les commandos de choc du SDECE reçoivent l'ordre de frapper la rébellion à la tête. Pendant huit ans, les hommes du légendaire service « Action » et de la 11ème demi-brigade parachutiste de choc vont mystifier l'ennemi…Ils parachutent leurs agents au-delà des frontières, de la Libye au Maroc…En Europe même, ils poursuivent leur guerre implacable. Des bateaux chargés de munitions sont sabotés…En Suisse, en Allemagne, en Espagne, des trafiquants d'armes, des responsables rebelles sont neutralisés. »*

(Erwan Bergot « Commandos de choc en Algérie » – Grasset 1981)

*En 1962, avec la fin de la guerre d'Algérie, le SDECE va désormais porter son effort sur les services secrets des pays de l'Est et l'espionnage industriel et militaire.*

*Le 26 août 1964, un nouveau décret fixe les attributions respectives de la DST (Direction de la surveillance du territoire) et du SDECE :*
*Le SDECE agit à l'étranger, pour détecter et contrôler « **les activités d'espionnage et d'ingérence dirigées contre la France ou les intérêts français ».** La DST lutte en France et dans les territoires français contre « **les activités d'espionnage et d'ingérence des Puissances étrangères »**.*

*Le 2 avril 1982, le SDECE est remplacé par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) dont la mission reste identique :*
*« **Rechercher et exploiter les renseignements intéressant la sécurité de la France, ainsi que détecter et entraver, hors du territoire national, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences**. »*

*En 1985, le 11ème bataillon de choc est reconstitué pour être mis à la disposition du service action de la DGSE, sous le nom de 11ème régiment parachutiste de choc (11ème RPC) – (ndr : il sera dissous en 1993).*

*Le 18 novembre 1990, lors du sommet de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), la guerre froide entre l'Est et l'Ouest est officiellement close. Désormais, les grands axes de recherche des services de renseignement et de sécurité concerneront le terrorisme international, l'intelligence économique, la prolifération d'armes de destruction massive et lecrime organisé.*
*Àprès les attentats du 11 septe*
*mbre 2001 aux Etats-Unis, les missions des différents services de renseignement et de sécurité vont se recentrer sur le terrorisme islamique.*

## La DGSE aujourd'hui

### Organisation et fonctionnement

L'organisation interne de la DGSE est fixée dans l'arrêté du 21 décembre 2012. Placée sous l'autorité d'un directeur général, le service comprend cinq directions : Direction du renseignement, Direction des opérations, Direction de la stratégie, Direction technique, Direction de l'administration.



*Monsieur Bernard Emié, diplomate, est directeur général de la sécurité extérieure depuis le 26 juin 2017.*

La DGSE emploie 6 000 personnes (63% de civils et 37% de militaires) dans 22 domaines de compétence (exploitants du renseignement, officiers traitants, linguistes, exploitants des données de communication, ingénieurs des systèmes d'information et de la communication, crypto-mathématiciens, etc.).

Ses valeurs : ***L**oyauté – **E**xigence – **D**iscrétion – **A**daptabilité (le système « LEDA »).*

La DGSE est soumise au contrôle gouvernemental et à des contrôles spécifiques, internes et externes

## Missions et spécificités

Le champ d'action de la DGSE se situe essentiellement hors des frontières de notre pays. La DGSE y applique des méthodes clandestines de recherche du renseignement. Le secret des moyens employés et des objectifs poursuivis garantit la sécurité du service et de ses agents.

***Sa mission est de rechercher à l'étranger des informations secrètes, intéressant la défense et la sécurité nationale (renseignement de crise, contre-terrorisme, contre-prolifération notamment).***

En communiquant aux autorités les éléments ainsi recueillis et analysés, elle participe à leur prise de décision.

La DGSE est naturellement présente dans les zones de crise et quand les intérêts français sont en jeu. La DGSE est un service spécial, qui permet le maintien d'une présence, là où les canaux diplomatiques ne peuvent plus être utilisés.

Service de renseignement intégré, la DGSE maîtrise la totalité des modes de recueil de renseignement : sources humaines, capteurs techniques (interceptions électromagnétiques et imagerie satellitaire principalement), moyens opérationnels et exploitation des sources ouvertes. Elle obtient également des renseignements par le biais de coopérations avec d'autres services, français et étrangers. Enfin, la DGSE dispose d'une capacité d'entrave et d'action clandestine.

## Deux défis majeurs

La **lutte contre le terrorisme** ainsi que la **lutte contre la prolifération d'armes de destruction massives et de leurs vecteurs**, devenues des enjeux de défense et de sécurité globaux, représentent deux défis majeurs de la DGSE. En effet, terrorisme et prolifération sont non seulement des facteurs de menace contre les intérêts français, mais également des générateurs d'instabilités régionales et de crises internationales. L'effet déstabilisateur de la prolifération et du terrorisme sur la sécurité internationale est d'autant plus important qu'ils se développent dans des zones de tension ou à partir de celles-ci.

*(Photo DR)*

***Le 11 septembre 2001, les Etats-Unis ont été frappés par quatre attentats-suicides menés par des membres d'Al-Qaïda qui avaient réussi à détourner quatre avions des ligne intérieures.***
***Ces attentats, les plus meurtriers de l'Histoire, ont fait près de 3000 morts et 6300 blessés.***

***<u>D'où la question</u> :***
***Comment les services de renseignement et de sécurité de la première puissance militaire mondiale ont pu ainsi être mis en échec ?***

Le défi que représente la **lutte contre le terrorisme, considéré comme une véritable menace stratégique**, conduit la DGSE à adapter en permanence son dispositif en raison de la diversification des modes opératoires utilisés par les terroristes, de la diffusion des réseaux djihadistes, une mouvance complexe et évolutive, ainsi que de l'ampleur et de la multiplicité de leurs actions.
Egalement enjeu de sécurité global majeur et autre défi essentiel pour la DGSE, **la lutte contre la prolifération** implique notamment un suivi particulièrement rigoureux des programmes proliférants, des Etats qui les développent, ainsi que des pays ou des entités qui fournissent à ces derniers les technologies, les savoir-faire et les financements nécessaires.

Pour relever ces défis et prendre en compte ces risques qui nécessitent de développer sans relâche des capacités d'anticipation et de connaissance ainsi que des capacités d'adaptation et de réaction rapides, la DGSE assure une mission de recueil de renseignements et d'entrave des actions de prolifération dans les domaines nucléaire, balistique, chimique et biologique.

Ses cibles sont à la fois les États proliférants, qui développent des programmes d'armes de destruction massive, et les Etats proliférateurs, qui disséminent leurs technologies et leurs savoir-faire. Les réseaux d'acquisition, maillons indispensables entre proliférants et proliférateurs, font également l'objet d'un suivi attentif.

L'action de renseignement intervient tout au long du cycle de la prolifération : en amont (anticipation et détection des programmes par l'analyse d'indices variés), pendant la crise et dans la période de l'après-crise. En parallèle, La DGSE assure un suivi des réseaux de prolifération pouvant être au contact de mouvements terroristes. La conjonction potentielle entre terrorisme et armes de destruction massive représente une menace immédiate contre la sécurité de la France et de ses alliés. Dans ce cas précis, le recueil du renseignement et l'action d'entrave nécessitent une capacité de réaction très rapide, en fonction du niveau de la menace.

## Analyse et combinaison des moyens

La DGSE est avant tout un organisme de recherche appliquée au domaine politique et sécuritaire extérieur. À travers les documents qu'elle produit et sa participation au processus de décision en matière de politique extérieure, la DGSE apporte une vision différente de la compréhension du monde. Elle enrichit un débat qui s'alimente des analyses diplomatiques, stratégiques, etc., réalisées par d'autres experts…

Les parties du monde où la DGSE est la plus présente sont naturellement d'abord les zones historiques d'intérêt français. Ses agents sont donc prioritairement actifs en Afrique, dans le monde arabe, en Europe centrale et balkanique ainsi qu'en Asie. Depuis quelques années cependant, la demande des autorités mandataires de la DGSE et ses propres préoccupations se sont conjuguées pour couvrir de manière plus intensive les zones de crises et les nouveaux espaces de non-droit qui leur sont souvent associés.

La DGSE gère également en continu son réseau et sa présence dans l'espace mondial. Si le temps de crise exige qu'elle resserre son dispositif, les périodes de paix lui permettent d'élargir la gamme de ses sources et de sa couverture. Sa direction du renseignement se compose de secteurs consacrés à des zones géographiques ou attachés à des problématiques sécuritaires transfrontalières : monde arabe, Afrique, Europe, Asie, Amérique, prolifération, terrorisme, criminalité organisée et contre-espionnage.

Le traitement d'un renseignement, réalisé à Paris, est directement dépendant de la méthode utilisée pour son obtention. Il existe quatre grandes catégories de renseignement, obtenu par la recherche humaine, technique, opérationnelle ou via une coopération entre services…

*La recherche humaine consiste à « solliciter » une personne ayant accès au renseignement…Le travail de recrutement d'une source est lent, répétitif, insistant, et éminemment subtil. Il met en jeu toutes les qualités de l'officier traitant (OT) qui doit faire preuve d'une finesse psychologique acérée dans son approche…Ce travail est réalisé en coordination avec la Centrale, à Paris, pour lequel un analyste spécialisé dans le secteur (géographique ou thématique) et un « officier recherche » vont guider l'officier traitant dans son travail…*

La recherche opérationnelle, en revanche, ne s'attache pas à un matériel « humain ». Elle consiste à récupérer un document ou à piéger un système de communication. Elle oblige à l'intervention de spécialistes de l'action, rompus à la discrétion et aux technologies impliquées…

Troisième moyen, le plus lourd en termes d'investissement : le renseignement par moyens techniques…Faisceaux satellites, téléphonie mobile : bien qu'invisibles, ces signaux électromagnétiques circulant dans l'espace peuvent être interceptés…Les interceptions sont réalisées dans le cadre de la loi. Aux signaux électromagnétiques s'ajoute l'observation optique. Les satellites *Hélios* apportent à la DGSE, comme à la DRM, une capacité d'observation depuis l'espace, notamment utile dans la lutte contre la prolifération. L'ensemble de ces moyens recouvre des savoir-faire de très haute technicité (cryptologie, traitement du signal. Etc.)…

Coopération, recherche humaine, technique et opérationnelle vont devoir être orchestrées. C'est le rôle d'un spécialiste : l'analyste…

L'analyste dispose des quatre moyens de recherche qu'il combine pour recouper un renseignement, affiner, synthétiser les données qui lui parviennent et réorienter chaque capteur. À cet échelon comme à tous les autres niveaux, l'objectivité est la qualité qu'il s'agit de préserver…

Sous l'orientation de l'analyste, l'officier en poste agit comme un capteur humain qui balaye les structures, cherche celle qui sera utile, s'attarde sur certaines, se concentre sur d'autres. Une synergie s'instaure entre l'analyste et le poste à l'étranger…

Dernière étape de la circulation du renseignement : ses destinataires. L'interface avec les très hautes autorités de l'État est assurée par la Direction de la Stratégie de la DGSE, créée en 1989. Le type de demandes émises par les décideurs politiques peut aller de l'orientation générale au renseignement très précis, en passant par des éléments contextuels utiles à une administration. La DGSE précise : *« Dans tous les cas, nous veillons à l'adaptation de la forme de notre production aux besoins du destinataire »*.


*Ce dossier a été réalisé à partir d'informations officielles provenant essentiellement de la DGSE, dont des extraits de l'article « l'Art du renseignement » publié dans Armées d'aujourd'hui, numéro de décembre 2002 – janvier 2003, accessible sur son site internet. Autres sources : ministère des armées – service historique des armées et Revue historique des armées (RHA)* .

(Photos : DGSE – Académie du Renseignement) ***Retour au sommaire***


# La direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)

***Capitaine de frégate (H) Joseph Le Gall ****

***Créée par décret du 30 avril 2014, la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) a succèdé à la direction centrale de renseignement intérieur (DCRI), direction spécialisée de la direction générale de la police nationale (DGPN). Désormais rattachée directement au ministre de l'intérieur, la DGSI est l'unique service français de sécurité intérieure.***

******* *Joseph Le GALL, ancien officier de la Sûreté navale (DSM/DPSD : 1970/1997), a travaillé au profit du SDECE, au Havre, entre 1970 et 1974, dans le cadre de la surveillance des navires du pacte de Varsovie*

## L'histoire du service

La DGSI trouve ses origines dans deux services de renseignement intérieur : la direction centrale des renseignements généraux (DCRG) et la direction de la surveillance du territoire (DST).

## La DCRG

*Créé en 1907, les Renseignements généraux (RG), rattachés à la direction générale de la police nationale (DGPN), avaient pour principale mission de renseigner le gouvernement aux plans politique, économique et social, ainsi que sur toute activité pouvant porter atteinte à l'État.*

*En 2007, forte d'environ 3 900 fonctionnaires (y compris les RG de la préfecture de police de Paris), la DCRG était divisée en quatre sous-directions :*

- *la **sous-direction de la Recherche**, comprenant notamment la SNRO, Section nationale de recherches opérationnelles (environ 120 hommes), chargée de la surveillance des groupes à risque, en particulier terroristes ;*
- *la **sous-direction de l'Analyse, de la Prospective et des Faits de société**;*
- *la **sous-direction des Ressources et Méthodes**;*
- *la sous-direction des Courses et des Jeux.*

## La DST

Par une ordonnance du général de Gaulle en date du 16 novemebre 1944, relative à l'organisation du ministère de l'Intérieur, est créée la direction de la Surveillance du territoire (DST). Sa direction est confiée à Roger Wybot, qui a dirigé à Londres, à partir de décembre 1941, la section de contre-espionnage du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA).

*(Photo DR)*

***Roger Wybot, directeur de la DST de 1944 à 1959***

*Roger Wybot va donner à la DST ses lettres de noblesse, tout en lui assurant une indépendance totale. Il va créer une section de documentation chargé de l'exploitation du renseignement recueilli par les agents de terrain, afin d'alimenter le fichier de la DST. Dans le contexte de la Guerre froide, la DST va identifier par recoupement les diplomates et les résidents étrangers suspectés de se livrer à des activités d'espionnage sur le territoire national. Elle assure également la police des communications radio (PCR), c'est-à-dire la recherche d'émetteurs clandestins grâce à des stations d'écoute.*

*Au fil des ans, la DST va s'adapter aux nouvelles menaces. Sa mission contre-espionnage concerne la défense, la prévention et la lutte contre toutes les activités inspirées ou soutenues par des puissances étrangères et de nature à menacer la sécurité et la souveraineté du pays et de son patrimoine à tous les niveaux (économique, scientifique, industriel, etc.).*
*Sur l'ensemble du territoire, la DST est d'abord organisée en directions régionales, puis zonalessubdivisées en brigades et parfois antennes, avec plus récemment des officiers de liaisons dans certains pays. Le siège historique de la DST était le 13, rue des Saussaies à Paris (8ème) , puis de 1985 à 2007 au 7, rue Nélaton dans le 15ème arrondissement.*

En 2008, la DST est forte de 1800 personnes (dont 95% de fonctionnaires de police). Parmi les succès majeurs de la DST, on peut citer l'affaire Farewell (voir encadré) et l'enlèvement au Soudan en août 1994 du terroriste international Ilich Ramírez Sánchez, dit Carlos, auteurs de nombreux attentats meurtriers en Europe entre 1974 et 1983, et de l'assassinat de deux inspecteurs de la DST, le 27 juin 1975 à Paris.

**L'affaire « Farewell »**

Début 1980, **Vladimir Vetrov**, lieutenant-colonel du **KGB**, est le responsable de la section Europe occidentale au siège du SR soviétique à Moscou.Alors qu'il était en poste au Canada, il a été renvoyé en URSS en raison de problèmes d'alcool. Ressentant de la rancœur à l'égard de sa hiérarchie, il décide de trahir et d'offrir ses services à la DST, le contre-espionnage français, qu'il connaît pour avoir été en poste à Paris de 1970 à 1975.
Pour entrer en relation avec la DST il va contacter à Moscou un français, directeur commercial d'une grande entreprise française, qu'il sait être en rapport avec le service français.Après s'être assurée qu'il ne s'agissait pas d'une provocation ou d'une intoxication de la part du KGB, la DST va le traiter sous le nom de code **« Farewell »**. Selon **Marcel Chalet**, directeur de la DST de 1975 à 1982, « Farewell » a fourni à la France entre 1980 et 1982, **2997 pages de documents hautement classifiés, révèlant le fonctionnement du KGB et toute l'organisation de l'espionnage soviétique en direction de l'Occident, dans les domaines industriel et scientifique**. Il a également fourni une liste de **250 agents** chargés du recueil du renseignement scientifique et technique à travers le monde, et une seconde de **170 agents**appartenant à d'autres directions du **KGB** et du **GRU**, le renseignement militaire. Informé par François Mitterrand, Ronald Reagan, alors président des États-Unis, dira **qu'il s'agit de la plus grande affaire d'espionnage du XXe siècle**.
**La France va expulser 47 soviétiques** : 40 ayant des fonctions diplomatiques, deux journalistes et cinq membres de divers organismes commerciaux (parmi eux figurent **8 agents du KGB dénoncés par Vetrov**). Démasqué par le KGB, en 1983, **Vladimir Vetrov** est fusillé dans la prison de Lefortovo à Moscou, le 23 janvier 1985.

**La fusion de la DST et et de la DCRG au sein de la DCRI, qui deviendra la DGSI**

En 2008, la DST et une partie de la DCRG vont fusionner pour constituer la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Ces deux services de sécurité intérieure ayant une histoire et une culture différentes, l'objectif de la réforme a été de regrouper en une seule entité leurs complémentarités opérationnelles et analytiques. Les autres anciens fonctionnaires de la DCRG forment une sous-direction de l'Information Générale (SDIG) rattachée à la sécurité publique, tandis que les RG de la préfecture de police de Paris (Paris et petite couronne) restent en place sous le nom de direction du Renseignement de la PP (DRPP).
Les effectifs de la DCRI sont alors d'environ 3200 personnes . Alors que le livre blanc de 2008 accorde des renforts à la DGSE , rien n'a été prévu pour le service intérieur.

*Six ans plus tard, par décret du 30 avril 2014, la DCRI devient la direction générale de la sécuité intérieure (DGSI) afin d'obtenir une autonomie de gestion, une augmentation des moyens humains et financiers mais aussi la possibilité de recruter des spécialistes à l'extérieur de la police nationale et de s'adapter aux nouvelles menaces comme aux évolutions des métiers du renseignement.*

*La DGSI n'est plus rattachée à la Direction Générale de la Police Nationale et dépend directement du ministre ce qui la met hiérarchiquement au même niveau que celle-ci, à l'instar de la DGGN ( gendarmerie), de la DGSE et de la DRSD au ministère de la défense. A la même*

*date, la SDIG devient le SCRT ( service central du renseignement territorial) toujours rattachée à la Sécurité Publique mais avec un statut plus élevé, des missions précises et des moyens.*
*Les effectifs de la DGSI, comme ceux des autres services de sécurité, ont été augmentés notablement comme conséquences des attentats de 2015. Ils sont actuellement d'un peu plus de 4000 personnes et vont encore être accrus dans les mois qui viennent ( de même ceux du SCRT , des Rens PP et du Renseignement Pénitentiaire).*

**La DGSI**

***Le siège de la DGSI à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine)***
**(Photo AFP)**

## Organisation

La Direction générale de la sécurité intérieure dispose d'une direction du renseignement et des opérations, d'une direction technique, d'un service de l'administration générale et d'une inspection générale. Elle dispose également d'un vaste réseau de services territoriaux.

Ses effectifs comptent 3 200 personnes (95% de policiers et de personnel administratif, affectés dans le périmètre police), qui devraient être porté à 3 600 dans les cinq prochaines années.

Au-delà de ses missions thématiques, la direction générale de la sécurité intérieure, dispose comme toute entité de cette importance, de services administratifs et de soutien nécessaires à son fonctionnement et à sa gestion, comprenant notamment un cabinet, un état-major, un service des ressources humaines, de la formation, des finances et des achats.

## Missions et spécificités

Le décret du 30 avril 2014 précise en son article premier le périmètre des missions de la DGSI : *« La direction générale de la sécurité intérieure est un service actif de la police nationale. Elle est chargée, sur l'ensemble du territoire de la République, de rechercher, de centraliser et d'exploiter le renseignement intéressant la sécurité nationale ou les intérêts fondamentaux de la Nation ».*

**Crédit photo : DGSI**

Pour la DGSI, il s'agit de **prévenir** et de **réprimer**, les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances ou des organisations étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays.

Ces missions s'articulent autour de quatre pôles :

- ***Contre-espionnage (CE)***

Le CE, cœur de métier historique, vise à déceler et à neutraliser toute menace résultant des activités de services de renseignement de pays adverses, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage ou à la subversion.
Le périmètre et les modalités d'exercice du contre-espionnage ont notablement évolué du fait des bouleversements géopolitiques de ces 25 dernières années. Le passage d'un monde bipolaire, marqué par une rivalité stratégique Est-Ouest (offrant l'avantage d'un adversaire clairement identifié et d'une solidarité occidentale forte), à un monde multipolaire, a conduit les services de sécurité à réviser et à réorienter leurs objectifs.

- ***Contre-ingérence économique et la contre-prolifération***

La DGSI contribue à la préservation de la souveraineté économique, scientifique et technologique de la nation par son action de contre-ingérence économique. Cette mission, qui revêt un caractère préventif et occasionnellement répressif, inscrit dans son champ l'ensemble du spectre des acteurs du domaine, y compris financiers ou du secteur tertiaire.
De plus, au titre des menaces émergentes, elle participe à la lutte contre les proliférations des armes de destruction massive (nucléaires, bactériologiques, chimiques et balistiques) par une politique de coopération avec le secteur économique et industriel français.

## ***Protection de l'entreprise et du monde scientifique français***

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique publique d'Intelligence Economique (IE) telle que définie par la Délégation interministérielle à l'intelligence économique au niveau national et pilotée par les préfets de Région au plan territorial. Captations de savoir-faire et de technologie, atteintes à l'image, prédations financières, actes de malveillance, débauchages stratégiques, détournements de clientèle, sont autant de menaces qui pèsent sur les acteurs économiques français, qu'il convient de prévenir, parfois de réprimer par des actions judiciaires, mais aussi de cartographier au travers d'un outil statistique et d'analyse.

***Lutte contre la prolifération des armes de destruction massive***

Placée au rang de priorité nationale par les autorités gouvernementales, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive s'intègre également par essence à la protection économique. Elle vise à prévenir et neutraliser les activités de pays proliférants sur le territoire national, en particulier l'acquisition de biens à double usage ou de connaissances, savoir-faire ou technologies, utiles à leur programme d'arme de destruction massive.

– ***Lutte contre le terrorisme et les extrémismes violents***

La lutte contre le terrorisme, très évolutive face à une menace de plus en plus difficile a appréhender car elle met en cause des gens « noyés dans population », exige une adaptation permanente des outils et du dispositif de détection de celle-ci. C'est pourquoi « ses capacités de service judiciaire spécialisé », dont elle a hérité de la DST puis de la DCRI et qu'elle exerce en complément de sa mission de renseignement, ont été au fil des dernières années et des derniers mois nettement augmentées. Cette combinaison permet à la fois de détecter, surveiller et le cas échéant d'interpeller les individus, les groupes et les organisations susceptibles de se livrer à des actes de terrorisme ou d'atteinte à l'autorité de l'État.

Le travail effectué dans le domaine du terrorisme durant plusieurs décennies a mis en évidence l'importance du rôle du renseignement pour prévenir les actions violentes et la nécessité d'une bonne articulation entre le renseignement et le judiciaire, notamment au stade de la prévention. Le travail de renseignement repose sur la collecte d'indices ou d'éléments matériels parfois diffus mais qui, rassemblés, peuvent mettre au jour la préparation d'une action terroriste.

La DGSI joue un rôle majeur et de chef de file dans la lutte contre le terrorisme et sa coordination. Elle est aux cotés de la DGSE, DRM, DRSD, Tracfin et DRNED, un des six services membres de la coordination nationale du renseignement pilotée depuis l'Elysée et devenue en 2017 le CNRT (coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme).

Au plan des services de sécurité intérieure elle se coordonne aux niveau , central et territorial avec le SCRT la DRPP etc. Elle est également partie prenante aux échelons de coordination mis en place au Ministère : Uclat , EMOPT et au niveau des préfets territoriaux.

***La lutte contre le terrorisme international***

La DGSI s'implique dans la lutte contre le terrorisme, en combinant ses capacités de service de renseignement et de police judiciaire. Cette dualité de qualification lui permet d'avoir une approche globale des activités terroristes, tant celles soutenues, directement ou indirectement, par certains Etats étrangers, que celles émanant d'organisations terroristes étrangères.


**(Photo DR)**

Dans un contexte sécuritaire international tendu, caractérisé par la présence de réseaux terroristes organisés et la montée en puissance des vecteurs de communication tels qu'Internet et les réseaux sociaux, qui offrent la possibilité à des individus isolés de se radicaliser et de se mobiliser, la DGSI a notamment pour mission d'assurer :

- L'analyse des phénomènes de radicalisation violente ;
- Une veille sur l'évolution de la situation dans des zones considérées comme sensibles (pays de l'arc de crise arabo-musulman, de l'Afrique à l'Asie) en raison des incidences que cela peut avoir en France ;
- L'évaluation permanente des risques liés à la montée de l'intégrisme islamique et du retour sur le territoire de groupes de moudjahidin ou d'individus, anciens combattants des guerres où le djihad a été décrété ;
- L'identification de réseaux ou d'individus actifs sur le territoire national et leur neutralisation dans le cadre de procédures judiciaires.
-

***<u>La lutte contre les extrémismes violents</u>***

La DGSI est chargée du suivi des irrédentismes violents, cette activité intéressant principalement les thématiques corse et basque. Sont également suivis tous individus et groupes d'inspiration radicale, susceptibles de recourir à la violence.

- ***Lutte contre la cyber criminalité***

Face au développement de menaces ayant pour support les technologies de l'information et des communications, la DGSI est chargée de protéger l'État en enquêtant sur les attaques visant ses intérêts fondamentaux, les secteurs stratégiques d'activité et les infrastructures vitales.

**(Photo DR)**

## Un service de police judiciaire spécialisé

La DGSI a la particularité d'être à la fois un service de renseignement de sécurité et un service de police judiciaire spécialisé.

Dans le domaine de la protection des intérêts fondamentaux de la Nation, elle a compétence exclusive pour conduire, sous le contrôle des autorités de justice et conformément au titre I du livre IV du code pénal, les enquêtes de contre-espionnage ainsi que celles de compromission du secret. Depuis la loi du 14 mars 2011, la DGSI a également une compétence exclusive en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Elle est également compétente en matière de lutte contre le terrorisme (dans ce domaine, il s'agit d'une compétence partagée avec la police judiciaire). La spécificité de la double casquette judiciaire et renseignement de la DGSI est une vraie force face à la complexité des procédures et des enquêtes.

Enfin, dans le domaine de la cybercriminalité, la DGSI a une compétence judiciaire exclusive pour mener des enquêtes relatives aux attaques visant les Systèmes de Traitement Automatisés de Données (STAD), ciblant les réseaux institutionnels (ministères et organismes gouvernementaux), les Opérateurs d'Importance Vitale (O.I.V.) et les Zones à Régime Restrictif (Z.R.R.).

## Métiers

La DGSI exerce, outre ses fonctions de police judiciaire, tous les métiers d'un service de sécurité et de renseignement : recherche de renseignement, analyse, expertise technique notamment grâce à des ingénieurs et techniciens des systèmes d'information et de

communication, surveillance et filature… Des contractuels de tout niveau sont également recrutés pour exercer des fonctions linguistiques, techniques et scientifiques.
Ces dernières années, la proportion de spécialistes à très sensiblement augmentée.


***Monsieur Laurent Nunez, directeur de la DGSI***
Crédit photo : DGSI

***Ce dossier a été réalisé à partir d'informations publiées sur des sites officiels (interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSI – académie-renseignement.gouv.fr), avec l'aimable collaboration de monsieur Jean-François Clair, ancien directeur adjoint de la DST.***

***Retour au sommaire***

# La direction nationale du renseignement et des enquetes douanieres (DNRED)

**Capitaine de frégate (H) Joseph Le Gall ***

***Créée par l'arrêté du 1er mars 1988, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) est un service spécifique de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Son organisation interne est fixée dans l'arrêté du 29 octobre 2007. Depuis 2008, la DNRED est l'un des six services de renseignement de la Communauté française du renseignement. Elle est, avec TRACFIN, l'un des deux services de renseignement du Ministère de l'Action et des Comptes publics.***

***** *Joseph Le GALL, ancien officier de la Sûreté navale (DSM/DPSD : 1970/1997), a travaillé au profit du SDECE, au Havre, entre 1970 et 1974, dans le cadre de la surveillance des navires du pacte de Varsovie*

## Historique

*Les premiers services douaniers d'enquêtes, exclusivement parisiens, voient le jour entre 1932 et 1937. Au cours de réorganisations successives, qui ont étendu ses compétences territoriales et fonctionnelles, cette structure deviendra la direction nationale des enquêtes douanières (DNED) puis la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED). Enfin, en 2007, le ministre du budget entérine la réorganisation de la DNRED et sa mutation en service à compétence nationale.*

## Missions et spécificités

La **Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières** (DNRED) est chargée de mettre en œuvre la politique du renseignement, des contrôles et de la lutte contre la grande fraude douanière. Dans ce cadre, elle a pour mission de lutter contre les grands trafics en démantelant les organisations criminelles qui se livrent à la contrebande d'armes, de stupéfiants, de tabac et de produits contrefaisants, portant atteinte au commerce légal et présentant des risques pour la santé publique.

Pour ce faire, elle s'appuie sur son analyse précise des flux de marchandises et de personnes, sur le recueil de renseignements opérationnels ainsi que sur la mise en œuvre de certaines techniques spécialisées d'investigation.

Disposant de pouvoirs spécifiques définis par le code des douanes, la DNRED exerce son activité sur l'ensemble du territoire douanier national. Elle coordonne également les activités opérationnelles du réseau des attachés douaniers français dont la compétence couvre près de 60 pays.

Son action s'articule essentiellement autour de trois axes :

- ***lutter contre les grands courants de contrebande,***
- ***mettre en œuvre des enquêtes anti-fraude d'envergure nationale et internationale diligentées à l'encontre des entreprises et des particuliers,***
- ***gérer et animer la collecte du renseignement, son traitement et sa diffusion à l'ensemble des services douaniers ainsi qu'aux services partenaires.***


## Organisation

La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) est un service à compétence nationale rattaché à la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

Les services centraux incluent les entités suivantes :

- le secrétariat général chargé de la coordination avec les autres services de renseignement et la protection du secret,
- l'agence de poursuite des infractions douanières, qui représente la DNRED devant les tribunaux,
- la recette régionale pour la perception des droits et le recouvrement des amendes,
- la gestion des ressources humaines,
- la logistique et l'informatique,
- la communication et les relations extérieures,
- le service de police nationale détaché.

Indépendamment des services centraux, la DNRED comprend trois directions : la direction du renseignement douanier (DRD), la direction des enquêtes douanières (DED) et la direction des opérations douanières (DOD).

**La direction du renseignement douanier (DRD)**

La DRD, centrale du renseignement, gère et anime la filière « renseignement », élabore le plan national de renseignement, centralise et traite les informations sur la fraude. Elle procède aux études et aux analyses nécessaires à l'orientation de l'action des services et soutient l'ensemble de la communauté douanière grâce aux pôles de compétence technique dont elle dispose.
La DRD est composée de 3 divisions d'analyse qui réalisent, dans leur domaine de compétence, des études et des analyses répondant à des problématiques stratégique, tactique et opérationnelle. Elles s'appuient sur les méthodologies de l'analyse de risque et animent des réseaux d'agents qualifiés relevant de leur champ d'action.


**La direction des enquêtes douanières (DED)**

La DED dispose d'une compétence d'exception en matière de lutte contre la grande fraude. Ces missions complètent la compétence générale d'attribution des services d'enquête régionaux (SRE). Ressortent ainsi de la compétence de la DED toutes les enquêtes – d'initiative ou fondées sur des consignes nationales et/ou communautaires ou d'assistance administrative mutuelle internationale (AAMI) – ayant trait à la recherche de la grande fraude, c'est-à-dire susceptibles de mettre au jour des fraudes ou des réseaux de fraude nationaux ou transnationaux ou de démanteler des organisations criminelles (sécurité nationale, activités terroristes, trafic d'armes, fraudes financières, démantèlement de filières de fraude nationales ou transnationales). S'y ajoutent les enquêtes conjointes et celles qui lui sont confiées expressément par la direction générale. La DED est composée de 4 divisions d'enquêtes à compétence nationale.


***Mai 2016 : Saisie importante d'armes par la DNRED dans le nord de la France (Famas, deux bazookas, un lance-roquette, des obus, une quarantaine d'armes de poing et plus de 17 000 munitions)***

**La direction des opérations douanières (DOD)**

La DOD recherche et recueille le renseignement opérationnel et tout particulièrement celui en provenance de source humaine (coordination avec la DRD dans le cadre du Passenger Name Record).
Elle met en œuvre des modes d'enquêtes complexes nécessitant le recours aux :

- moyens d'assistance technique spécialisés
- interceptions de sécurité
- opérations de livraisons surveillées et d'infiltration
- liaisons avec les services étrangers pour les domaines de sa compétence ou au titre de la technicité de ses services
- synergies avec les services douaniers et les services spécialisés des ministères de l'Intérieur et de la Défense.

Elle a en charge la maîtrise et l'exécution d'opérations lourdes nécessitant la mobilisation d'effectifs importants sur la durée ou requérant une expertise particulière dans les modes

d'interventions en flagrant délit. Elle assure la permanence opérationnelle, en liaison avec la permanence AAMI de la DRD.

La DOD dispose d'une division parisienne et d'un réseau de 9 échelons et de 12 antennes, en régions et outre-mer.

Plusieurs entités spécialisées sont rattachées à ces directions (Cyberdouane, la cellule de recueil de la preuve informatique, des observatoires de suivi dans des domaines de fraude particulièrement sensibles, des équipes techniques…).

Effectifs de la DNRED : 700 personnes

Généralistes ou spécialisés, les métiers exercés à la DNRED sont variés et multiples : enquêteurs, exploitants du renseignement, agents des recherches, cyberdouaniers, agents des équipes techniques, enquêteurs spécialisés des systèmes d'informations…

***La Douane exerce une surveillance terrestre et maritime. En mer, grâce à ses moyens navals et aériens, elle participe à la mission renseignement,***

***en particulier pour identifier et localiser les navires suspectés de trafics illicites. (Photos : Douanes françaises)***

***Sources : douane.gouv.fr – Académie du renseignement***

***Retour au sommaire***


# TRACFIN

**Capitaine de frégate (H) Joseph Le Gall ***

** Ancien officier de la Sûreté navale (DSM/DPSD : 1970/1997)*

***Créée par décret du 9 mai 1990, TRACFIN est la Cellule de renseignement financier (CRF) de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.***
***TRACFIN est rattachée au ministre des finances et des comptes publics, son Siège est situé à Montreuil (Seine-Saint-Denis).***

## Historique

*Sa création fait suite à la mobilisation internationale, initiée lors du sommet du G7 à Paris en 1989 dit « sommet de l'Arche », pour lutter contre l'argent sale. Elle s'inscrit dans le droit fil des recommandations du* ***groupe d'action financière*** *(GAFI).*

*Placée à l'origine au sein de la* ***direction générale des douanes et droits indirects*** *(DGDDI), la cellule est devenue service à compétence nationale depuis le 6 décembre 2006.*


***Service opérationnel, TRACFIN a pour mission de lutter contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.***

À partir des déclarations effectuées par les professionnels assujettis au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ou d'informations reçues des services homologues étrangers, TRACFIN recueille, analyse, enrichit et exploite tout renseignement propre à établir l'origine ou la destination délictueuse d'une opération financière.



Le service doit transmettre des notes d'information aux interlocuteurs habilités par le code monétaire et financier, soit principalement :

- **l'autorité judiciaire** « lorsque les faits sont susceptibles de relever du blanchiment du produit d'une infraction punie d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou du financement du terrorisme » ;
- **les administrations d'État**, dont **les services de renseignement spécialisés**, lorsque les faits sont susceptibles de relever d'une menace contre les intérêts fondamentaux de la Nation en matière de sécurité publique et de sûreté de l'État ;
- **les cellules de renseignement financier homologues**.

Outre ces missions opérationnelles, TRACFIN doit également :

- **mener des analyses opérationnelles et stratégiques** dans le secteur de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- **sensibiliser les professionnels** assujettis au titre du code monétaire et financier au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



## Organisation

L'activité opérationnelle s'appuie sur trois structures :

***– le département de l'analyse, du renseignement et de l'information*** *(DARI)*

Composé de quatre divisions , il est chargé, notamment, de l'orientation et des premières analyses des déclarations et des informations de soupçon, de l'analyse opérationnelle du renseignement financier et des relations avec les professionnels déclarants ainsi que des relations internationales. Sont intégrés dans ce département, trois officiers de liaison appartenant à la **direction générale des douanes et droits indirects** (DGDDI), à l'**autorité de contrôle prudentiel et de résolution** (ACPR) et à l'**agence Centrale des Organismes de Sécurité sociale** (ACOSS ).



***– le département des enquêtes*** *(DE)*

Il regroupe quatre divisions qui assurent les investigations approfondies nécessaires au traitement des affaires le justifiant, sur l'ensemble des typologies de blanchiment. Au sein de ce département, chaque division comprend une cellule spécialisée : **secteur des jeux**, **circuits financiers non-bancarisés**, **prédation économique et financière** et **montages juridiques complexes**.

***– la division de lutte contre le financement du terrorisme*** *(DLFT)*

**. Le pôle juridique et judiciaire** (PJJ) assure une mission d'expertise et d'appui juridique et judiciaire pour tous les dossiers relevant de leur compétence. Le conseiller juridique est chargé de donner un avis consultatif indépendant du directeur sur la caractérisation des faits susceptibles de constituer l'infraction de blanchiment. Trois officiers de liaison (**Police nationale**, **Gendarmerie nationale** et **Office central de répression de la grande délinquance financière**) sont également intégrés dans ce pôle.

**. La mission des systèmes d'information** (MSI) est chargée du fonctionnement et des évolutions des systèmes d'information de ***TRACFIN***, conformément aux attentes des utilisateurs et à la réglementation en vigueur.

**. La cellule d'analyse stratégique** (CAS) exploite les informations disponibles afin d'identifier des tendances en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Les fonctions supports sont assurées par le **département des affaires administratives et financières** (DAAF).

Les fonctions support sont assurées par un département des affaires administratives et financières.


***Afin de déterminer les grandes tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, Tracfin s'appuie tant sur l'analyse des informations qu'il reçoit des personnes habilitées par le code monétaire et financier que sur les affaires qu'il a fait parvenir à l'autorité judiciaire au cours d'une année.***

***Le service élabore ensuite des typologies qui sont illustrées par des cas-type. Ces derniers comportent des critères d'alerte afin de mieux guider les professionnels dans leur démarche déclarative.***

L'internationalisation des flux financiers, et donc des circuits de blanchiment, ont rendu nécessaire le développement de la coopération internationale. Dans ce cadre, TRACFIN communique avec ses homologues européens et avec les autres **cellules de renseignement financier** (CRF) étrangères par le biais de deux réseaux de communication sécurisés. Ceux-ci permettent de communiquer des informations de manière décentralisée et cryptée entre les 28 CRF de l'Union Européenne, et au niveau international avec plus de 150 CRF du groupe ***Egmont***, réseau international d'intelligence financière ***(Egmont Group of Financial Intelligence Units)***.
TRACFIN participe activement aux travaux du Groupe d'action financière (GAFI) et du Groupe *Egmont* ainsi qu'aux réflexions menées au niveau européen concernant le **blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.**
Tracfin échange également des informations opérationnelles avec ses homologues étrangers, dans le cadre de relations bilatérales.

## Métiers

TRACFIN emploie majoritairement des enquêteurs et des analystes, mais compte également des magistrats, des policiers et gendarmes comme officiers de liaison, ainsi que des informaticiens. Au 1er janvier 2016, le Service était composé de 120 agents (principalement des fonctionnaires issus des administrations fiscales et des douanes).

***Ce dossier a été réalisé à partir d'informations officielles.***
***Sources : (economie.gouv.fr/tracfin/missions-tracfin – Académie du renseignement)***

***Retour au sommaire***

# La nécessité de mieux inclure, demain, l'économie dans les stratégies de renseignements et de défense.

Par **Alain JUILLET**
Président de l'Académie d'intelligence économique
Directeur du renseignement à la DGSE 2001-2003

*Nous remercions Alain Juillet de nous avoir donné l'autorisation de publier cet article paru dans «* Rendre le renseignement plus efficace dans la lutte contre le terrorisme » paru aux éditions l'Harmattan sous la direction de Pierre Pascallon.

Cet *ouvrage viendra compléter le dossier thématique d'espritcors@ire « LE RENSEIGNEMENT FRANÇAIS »*

Alors que la guerre militaire en Afrique, en Syrie ou contre le terrorisme s'impose à tous comme une évidence, la guerre économique cible soit des entreprises leaders ou détenant des technologies de pointe soit des Etats, en remplaçant les morts par des mises au chômage et les dépenses militaires par des diminutions du PIB. Elle a beaucoup de mal à être prise en compte par le politique et les services de l'Etat. Pourtant les guerres de projection, ou celles dites asymétriques, ont moins d'impact sur la vie quotidienne de nos concitoyens que ces fermetures de sites, ces disparitions d'activités, ou ces transferts de la recherche et des compétences qui appauvrissent dans le long terme et de manière inéluctable notre pays. Cette réalité est d'autant plus forte que tous les moyens peuvent être utilisés depuis la voie légale avec les embargos et l'extraterritorialité, les contraintes à l'exportation comme les règles ITAR, la contrefaçon ou copie, les attaques sur l'image ou la « compliance ». Sans vouloir les mettre sur le même plan, on ne peut s'empêcher de comparer les conséquences des morts de Nice ou du Bataclan avec celles des 2850 pertes d'emploi dans la première partie de la récente affaire Alstom ou celle plus ancienne de Pechiney vendu en un weekend à, son concurrent canadien avec la perte de 70000 emplois à la clé.

Certes il est moins gratifiant de contrôler les agissements et les comportements de concurrents internationaux, de décoder les stratégies ou de suivre les dépôts de brevets que de faire des négociations d'otages, des analyses géopolitiques ou de la désignation de cibles sur un théâtre d'opérations. Pourtant tout est utile pour fiabiliser le positionnement de notre pays.

Contrairement à ce que pense nombre de stratèges qui ne regardent que leur problématique, l'économie est depuis toujours au coeur des conflits car elle concerne les entreprises, les activités et la vie des citoyens. Le blocus était connu par les grecs et les chinois. Les corsaires et pirates qui attaquaient les flottes de l'or parties du Pérou ou du Venezuela pour enrichir le trésor espagnol connaissaient leurs itinéraires par des agents infiltrés auprès des vice-rois.

Plus proche de nous, souvenons-nous du colonel Paillole, chef du secteur Allemagne du 2ème bureau qui a fait étudier de 1938 à 1940 toute l'organisation économique et technique du bassin de la Ruhr. Ce sont ces études qui ont permis aux anglais de casser les capacités militaires allemandes en ciblant leurs bombardements sur cette vallée industrielle en 1943 et 1944.

Quand Daesh a pris le contrôle d'une partie de l'Irak et de la Syrie pour en faire le nouveau califat, il a immédiatement organisé l'exportation de pétrole, de coton et d'antiquités ce qui lui a rapporté beaucoup d'argent. Ce fut d'autant plus facile que, pour des raisons humanitaires, les Occidentaux n'ont pas voulu attaquer les camions citernes sur leur trajet vers la Turquie d'où le pétrole brut repartait vers des raffineries occidentales. Dès que les russes l'ont fait le flux financier s'est réduit et Daesch n'a pas pu maintenir le niveau de ses dépenses miliaires et les rémunérations de ses combattants. Le réalisme économique est rarement le corollaire des bons sentiments.

La compréhension de l'économie et la détermination des objectifs industriels ou commerciaux impliquent d'avoir de bonnes informations.

Les russes avec le SVR, les américains avec la CIA et la NSA, ou les chinois du Goyangbu l'ont parfaitement compris et savent mobiliser leurs moyens pour suivre un développement industriel, identifier des flux financiers, faciliter une négociation contractuelle, ou influencer des standards. Pour atteindre ces objectifs ils n'hésitent pas à utiliser tous les moyens en leur possession. Tout le monde se souvient de nos amis américains justifiant la pratique systématique d'interceptions des communications de nos entreprises par la NSA par la lutte contre la corruption.

Pour atteindre le niveau de connaissance économique requis, chacun peut disposer de l'énorme masse de données extraites des sources ouvertes par des systèmes de recueil et d'analyse très sophistiqués comme Palantir. Notons que cette société, financée par la DARPA et la CIA, a été sélectionnée par la DGSI française face à l'absence de système similaire chez nous. Mais les renseignements utiles sur le plan économique s'obtiennent aussi par tous les autres moyens disponibles qu'ils soient dans le cyber espace, comme les écoutes et les interceptions, ou humains, comme les agents ou les lanceurs d'alerte.

La nécessité de pouvoir anticiper et agir efficacement exige l'utilisation d'outils de recherche et d'analyse puissants et efficaces qui coûtent chers. C'est pourquoi les anglais avec le GCHQ, les américains avec la NSA, ou les russes avec le FSB ont centralisé en un seul lieu la détention et l'utilisation de ces outils ce qui permet d'en réduire le coût et d'employer moins de spécialistes.

A ce stade beaucoup pensent que seuls les Etats sont en capacité de le faire. C'est évidemment une erreur grossière car certaines entreprises en ont également la capacité.

Ainsi les GAFAM qui sont plus riches que les ¾ des pays du monde ont la possibilité de déstabiliser des pays et des entreprises pour préserver ou développer leurs intérêts spécifiques. Face à cette situation il faudrait que la communauté française du renseignement prenne le problème en charge en définissant ceux qui doivent s'occuper sérieusement du renseignement économique et en assurer la diffusion à tous ceux qui ont intérêt à en connaître. Pour le moment nous en sommes loin car depuis 1986 et surtout depuis 2002 la DGSE privilégie le terrorisme et la géopolitique au détriment des autres problèmes à traiter par ses services. Il suffit pour s'en convaincre de regarder l'évolution de leurs effectifs respectifs. De même la DGSI, qui avait hérité de l'intérêt des RG pour le monde de l'entreprise, a vécu le même type d'évolution de la défense du patrimoine vers l'antiterrorisme. Quant aux services du ministère des finances, ils gardent généralement pour eux les informations qu'ils devraient partager. La communauté du renseignement n'est jusqu'ici qu'un mot car nul n'ignore que dans les deux mandats présidentiels précédents les responsables des deux grands services ont veillé successivement à garder un contact direct avec la présidence en court-circuitant leurs ministères respectifs et le CNR. Il faudrait donc que l'ordre d'intégrer sérieusement le renseignement économique par l'ensemble de la communauté vienne d'en haut et soit réellement relayé par le CNRLT. Il devra s'accompagner d'une sensibilisation s'appuyant sur l'Académie du renseignement et les formations d'Etat en intelligence économique pour déclencher la prise de conscience nécessaire à une mise à niveau effective.

Tôt ou tard cela débouchera sur l'exigence de se doter des moyens nécessaires pour rechercher, acquérir et traiter l'information. Ceci pourrait amener à la création d'une NSA à la française ou pour le moins d'un centre de traitement des sources ouvertes communs à tous, seule solution économique permettant d'acquérir rapidement la compétitivité et l'efficacité requise face à la concurrence internationale.


*Retour au sommaire*